



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 6 DÉCEMBRE 2024

Le six décembre deux mille vingt-quatre, à quatorze heures trente minutes, sur convocations envoyées le quinze novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni, à la Maison des Communes à PAU, le Comité Syndical de l'Agence Publique de Gestion Locale.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Laurent BERGEROU, Adjoint au Maire de LÉE ; M. Alexandre BORDES, Maire d'ARANCOU ; Mme Marie-Pierre BURRE-CASSOU, Maire de GUÉTHARY ; M. Marc GAIRIN, Maire de MOMY ; M. Jean-Pierre LANNES, Maire de BOSDARROS ; M. Pascal MORA, Maire de GELOS ; Mme Maïté PITRAU, Maire de TARDETS-SORHOLUS ; M. Bertrand VERGEZ-PASCAL, Maire de MONEIN ; M. Hubert VIGNAU, Maire d'ANGAÏS ; M. Marc CANTON, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE NAY ; M. André ARRIBES, Conseiller Départemental du Canton de PAU-3 ; M. Jean-François BILLERACH, Maire de BÉRENX et suppléant de M. Didier IRIGOIN, Maire de BÉGUIOS ; M. Victor DUDRET, Membre du bureau de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION PAU BÉARN PYRÉNÉES et suppléant de Mme Lydie ALTHAPÉ, Vice-Présidente de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT BÉARN.

### ÉTAIENT EXCUSÉS ET (OU) ABSENTS :

Mme Fabienne COSTEDOAT-DIU, Conseillère municipale d'ARTHEZ-DE-BÉARN et sa suppléante Karine RODRIGUEZ, Conseillère municipale de LONS ; M. Philippe ECHEVERRIA, Maire d'ARCANGUES et son suppléant M. Robert CARTER, Maire de MAUCOR ; M. Jean-Louis FOURNIER, Maire d'ASCAIN et sa suppléante Mme Marie-Pierre CLAVENAD, Conseillère municipale d'ASCAIN ; M. Didier IRIGOIN, Maire de BÉGUIOS ; M. Patrick MAILLET, Adjoint au Maire d'OLORON-SAINTE-MARIE et son suppléant M. Jean SARASOLA, Maire de GURMENÇON ; M. Jean-Christophe RHAUT, Maire d'ASSAT et sa suppléante Mme Christine MARQUE, Adjointe au Maire d'ARESSY ; M. Laurent TARIOL, Conseiller délégué d'HENDAYE et son suppléant M. Bernard LOUGAROT, Maire de GOTEIN-LIBARRENX ; Mme Lydie ALTHAPÉ, Vice-Présidente de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT BÉARN ; Mme Nadine BARTHE, Vice-Présidente de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BÉARN DES GAVES, et son suppléant M. Bernard AURISSET, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT BÉARN ; M. Jean-Louis CALDERONI, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU BÉARN PYRÉNÉES et son suppléant M. Francis LANSALOT-MATRAS, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BÉARN DES GAVES ; M. Jean-Yves COURREGES, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES LUY EN BÉARN et son suppléant M. David DUIZIDOU, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES LUY EN BÉARN ; M. Laurent INCHAUSPE, Membre du Conseil Permanent de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE et sa suppléante Mme Nathalie MARTIAL-ETCHEGORRY, Membre du Conseil Permanent de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE ; M. Daniel SAINT-PIERRE, comptable.

### AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Louis FOURNIER à M. Pascal MORA  
M. Jean-Louis CALDERONI à M. Pascal MORA  
M. Jean-Yves COURREGES à M. Jean-Pierre LANNES  
M. Jean-Christophe RHAUT à M. Laurent BERGEROU  
M. Laurent TARIOL à M. Marc GAIRIN  
Mme Nadine BARTHE à M. Jean-Pierre LANNES  
Mme Fabienne COSTEDOAT-DIU à M. Alexandre BORDES

### Assistaient également à la réunion :

M. GAY, Directeur de l'Agence Publique de Gestion Locale ; M. DELHEURE, Directeur Général Adjoint ; Mme MOISAND, Assistante de Direction.

Secrétaire de séance :

M. Alexandre BORDES a été élu secrétaire de séance.

---

## **11. SUBVENTION A L'ISABTP (INSTITUT SUPERIEUR AQUITAIN DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS)**

En 2023, le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture ayant noué des relations partenariales avec l'Association Junior ISA BTP d'Anglet, le Comité a accordé à cette Association une subvention de 1 000 €.

Cette collaboration permet aux compétences du Service d'être mieux connues et contribue à faire découvrir le monde professionnel aux étudiants. Elle facilite le recrutement de jeunes diplômés et donne de la lisibilité aux actions et compétences de l'Agence.

Ce partenariat a été fructueux cette année encore, aussi serait-il sans doute pertinent de renouveler le versement d'une subvention identique à celle versée en 2023.

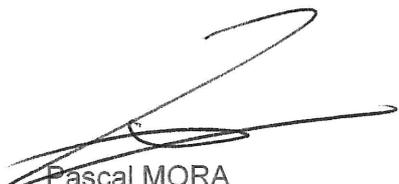
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 1 000 € à l'ISABTP (Institut Supérieur Aquitain du Bâtiment et des Travaux Publics), étant précisé que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice.

---

Pour extrait certifié conforme au registre

PAU, le 11 décembre 2024

Le Président,



Pascal MORA  
Maire de GELOS